



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mercredi 13 décembre 2023 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateur :	MM Thierry Liardet et Jean-Marie Jaquier
Citoyennes et citoyens présents :	19 (<i>majorité à 10</i>). Un citoyen et la secrétaire n'ayant pas le droit de vote communal ne sont pas comptés dans le total.
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme Valérie Wüthrich

Ordre du jour

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2023**
2. **Diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 79% à 77%**
 - 2.1. Rapport de la commission financière
 - 2.2. Approbation
3. **Diminution de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 50% à 48%**
 - 3.1. Rapport de la commission financière
 - 3.2. Approbation
4. **Diminution du taux de la contribution immobilière de 2‰ à 1.5‰**
 - 4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2. Approbation
5. **Budget de résultat 2024**
 - 5.1. Rapport de la commission financière
 - 5.2. Approbation
6. **Budget d'investissements 2024**
 - 6.1. Revitalisation des berges du Parimbot
 - 6.1.1. Rapport de la commission financière
 - 6.1.2. Approbation
 - 6.2. Réfections des bâtiments communaux
 - 6.2.1. Rapport de la commission financière
 - 6.2.2. Approbation
 - 6.3. Réfections des routes communales
 - 6.3.1. Rapport de la commission financière
 - 6.3.2. Approbation
7. **Divers**

Au nom du Conseil communal, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 47 du 24 novembre 2023, par un avis tous ménages et par affichage au pilier public. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte à 20h07 et précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit après l'approbation du procès-verbal.

M. le Président donne lecture du tractanda et demande si un membre de l'assemblée souhaite formuler une observation ou remarque. Ceci n'étant pas le cas, M. Le Président, au nom du Conseil communal, soumet les deux propositions de modification du tractanda :

6.1. : suppression du point Revitalisation des berges du Parimbot, car le projet n'est pas complet à ce jour.

6.3 : demande de renommer le point en Demande de crédit d'étude pour la réfection des routes communales. A la suite de la séance de la Commission financière, une remarque a été faite afin que les routes soient rénovées en bonne et due forme et de ce fait modifier le terme afin de pouvoir élaborer une étude complète.

M. le Président demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour modifié tel que proposé. L'assemblée accepte à l'unanimité ces modifications. Le mode de convocation n'appelle aucune remarque supplémentaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président nomme les personnes excusées, puis demande à l'assemblée d'observer quelques minutes de silence pour les citoyens décédés depuis la dernière assemblée, M. & Mme Gérard et Andréa Crausaz.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale 31 mai 2023 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet communal ou sur demande envoyé par courrier ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2023 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Votants	19	Abstention	0	Majorité	10	Oui	19	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 79% à 77%

M. le Président cède la parole à **M. Philippe Besson** pour les explications des trois objets relatifs aux diminutions des taxes. Il précise que les trois points sont réunis en une seule explication et un seul rapport de la commission financière, toutefois, ils seront tous votés séparément.

M. Ph. Besson rappelle que pour le projet de fusion, un tableau a été présenté à la population avec un « ménage moyen ». Ce ménage type a été établi pour calculer les taxes sur une famille propriétaire, composée de 2 adultes et 2 enfants. La baisse des taux proposés ce soir à l'assemblée n'est autre qu'une anticipation de ce qui sera pratiqué une fois la fusion devenue effective au 1^{er} janvier 2025. Selon les calculs établis, il ressort que la Commune d'Auboranges peut déjà diminuer ces taux et c'est la raison pour laquelle ceci est proposé ce soir à l'assemblée.

2.1. Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Jérôme Jaccoud**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport (annexe I).

« la Commission financière, légalement nommée, s'est réunie le 6.12.2023 et à examiner les 3 propositions du Conseil communal de diminution de recette fiscales pour 2024... Pour terminer, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver ces nouveaux taux. »

M. Le Président remercie **M. J. Jaccoud** pour la lecture du rapport et donne la parole à l'assemblée.

M. Christian Gast demande si ces baisses de taux ont dérangé ou gêné les autres communes maintenant que la fusion est actée. **M. Le Président** explique que par souci de transparence, les syndicats des autres communes ont été informés le lendemain de la décision du Conseil communal d'Auboranges et à ce jour, il n'y a pas eu de commentaire de leur part. Il est important de rappeler que cette baisse correspond à un alignement sur les futurs taux valables dès 2025.

2.2. Approbation

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée, la diminution de l'impôt communal pour les personnes physiques.

Votants	19	Abstention	0	Majorité	10	Oui	19	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

La diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 79% à 77% **est acceptée à l'unanimité.**

3. Diminution de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 50% à 48%

3.1. Rapport de la commission financière

Voir Annexe I

3.2. Approbation

M. le Président demande à l'assemblée de voter à main levée la diminution de l'impôt communal pour les personnes morales.

Votants	19	Abstention	0	Majorité	10	Oui	19	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

La diminution de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 50% à 48% **est acceptée à l'unanimité.**

4. Diminution du taux de la contribution immobilière de 2‰ à 1.5‰

4.1. Rapport de la commission financière

Voir Annexe I

4.2. Approbation

M. le Président demande à l'assemblée de voter à main levée la diminution de la contribution immobilière.

Votants	19	Abstention	0	Majorité	10	Oui	19	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

La diminution du taux de la contribution immobilière de 2‰ à 1.5‰ **est acceptée à l'unanimité.**

Au nom du Conseil Communal, **M. le Président** remercie l'assemblée de sa confiance.

5. Budget de résultat 2024

M. le Président cède à nouveau la parole à **M. Ph. Besson** pour la présentation du budget de résultat 2024 (anc. le budget de fonctionnement).

M. Ph. Besson explique quelques éléments particuliers. Chacun a reçu une présentation du budget.

Le budget total se monte à CHF 1'430'000.— avec un bénéfice projeté de CHF 87.—. Le Conseil communal a le pouvoir décisionnel pour le 11% du budget, soit CHF 164'000.—, ce qui correspond aux frais de fonctionnement de la commune (salaires, bâtiments, routes, dons, ...). Le reste est redistribué au travers des diverses associations dont nous sommes membres, cela représente les charges liées. **M. Ph. Besson** rappelle que nous sommes représentés au sein de ces associations, mais bien souvent avec une seule voix et nous ne faisons pas le poids.

L'Etat a demandé de reclasser une charge, soit CHF 15'000.-- de moins dans les coûts de la santé pour les basculer dans les coûts du social. Ceci est une charge imposée par le Canton.

Les charges nouvelles sont pour CHF 1'000.— pour un nonagénaire à fêter en 2024, CHF 1'359.— pour Senior+. **M. Patrick Daehler** explique brièvement que dans le futur, il n'y aura pas assez de places dans les EMS de notre District. Seniors+ est un concept, entamé par l'Etat, pour maintenir les personnes dès 65ans à domicile le plus longtemps possible. L'Etat de Fribourg conduit ce concept.

M. Ph. Besson poursuit en indiquant qu'il y a comme nouvelle dépense les intérêts pour le renouvellement de l'emprunt car jusqu'à aujourd'hui nous bénéficions d'un taux d'intérêt négatif, dorénavant cela devrait coûter env. CHF 20'000.—/an.

Concernant les charges de transferts de CHF 1'100'000.—, il y a eu des hauts et des bas, et en 10ans, nous constatons qu'elles ont augmenté de 30%. Celles-ci correspondent aux charges cantonales (enseignements, santé, ...). Le Secours Sud Fribourgeois est une nouvelle charge interdistrict. Pour les associations du district, il y a le COGI, RSG, ABMG, ... où la clé glânoise sert au calcul de répartition des frais. Au niveau de la Glâne Sud, il y a l'ASGS puis au niveau intercommunal, la salle polyvalente et le cercle scolaire, qui utilisent encore une autre clé de répartition.

Les dépenses totales des communes pour le district sont de env. 32mios et Auboranges y contribue à hauteur de 1.294%, soit CHF 418'000.—. En 2023, nous étions à 1.381%. Chaque chiffre après la virgule est important, car 0.1% vaut env. CHF 32'000.—. Il est donc très important de suivre l'évolution de la contribution de chacun au ménage global du district.

M. Ph. Besson ajoute que nous revenons actuellement, gentiment au taux « normal » d'env. 1.2%, d'avant les belles années. La clé glânoise est un mix entre le nombre d'habitants et les recettes communales. 2016 et 2019 ont été des années exceptionnelles pour la commune et nous avons fortement contribué à cette clé, et ce, bien que la population d'Auboranges fût une des plus faibles du District. En 2024, nous aurons encore un impact avec cette année exceptionnelle de 2019. Cela ne se retrouvera plus en 2025.

M. Ph. Besson explique que les coûts des charges de transferts augmentent mais la part communale diminue, car 2024 est la dernière année ayant un impact de la péréquation. Les gros investissements votés il y a plusieurs années dans le district, auront un impact dans les prochaines années sur les communes. Lors des votes des projets, le taux de financement discuté était de 1.2%, puis il a été revu à la hausse à 1.5%, mais aujourd'hui nous savons qu'il n'y pas d'emprunt à 1.5%. Donc les 220 millions multipliés par 2.5% d'intérêt, ne sont pas anodins et il faudra bien trouver le financement. Les amortissements se font sur 40ans voir 50ans. Le home de Siviriez est à bout touchant mais il ne sera pas amorti avant 2025 car l'impact était très significatif dans les frais de fonctionnement du RSG qui aurait été répercutés sur les communes. La déferlante des charges du District va bientôt atteindre son rythme de croisière. Dans 30ans, cela va rebaisser. La génération Z aura des infrastructures fantastiques, mais elle devra les gérer, les entretenir et surtout elle devra les payer.

Pour **M. Ph. Besson**, la solution à tous les maux est la formule magique qui n'est autre que la Fusion.

M. Le Président remercie **M. Ph. Besson** pour ses explications et rappelle que ces charges liées sont obligatoires pour toutes les communes et que chaque dépense est justifiée. Elles concernent la petite enfance, les AES, les écoles, les soins à domicile, les EMS, etc. et tout cela est obligatoire car les infrastructures sont nécessaires pour la communauté actuelle. Les administrations et les normes dictent ce qu'il y a à faire, et cela à un coût non négligeable. Finalement, la Commune s'en sort aujourd'hui encore bien. Sauf erreur, nous sommes la dernière commune du District à contribuer à la péréquation. Plus les années passeront, plus cela sera difficile pour toutes les communes, Auboranges compris.

5.1. Rapport de la Commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Jérôme Jaccoud**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport (annexe II).

« La Commission financière légalement désignée, s'est réunie le 6.12.2023 pour analyser le budget de résultat 2024. Elle a constaté le bénéfice de 87.--. Le budget présenté est calculé avec les nouveaux taux approuvés précédemment. Les comptes sont parfaitement alignés.

Il faut rappeler que si le budget 2024 est bon, cela est dû à la bonne gestion des comptes. Pour ces raisons, la Commission financière soumet sans condition le budget de résultat 2024, à l'approbation de l'assemblée communale. »

M. le Président remercie le président de la Commission financière pour la lecture du rapport. L'assemblée n'a ni remarque ni question.

5.2. Approbation

M. le Président demande à l'assemblée de voter à main levée, le budget de résultat 2024 avec un total de charges de CHF 1'430'000.— et CHF 87.— de bénéfice.

Votants	19	Abstention	0	Majorité	10	Oui	19	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Le budget de résultat 2024 est **approuvé à l'unanimité**.

6. Budget d'investissements 2024

6.1. Revitalisation des berges du Parimbot

Ce point ayant été retiré de l'ordre du jour en début de séance, nous passons directement au point 6.2.

6.2 Réfection des bâtiments communaux

M. le Président cède la parole à **M. Benedikt Wüthrich** pour la présentation de la demande de crédit.

M. B. Wüthrich présente des photos des bâtiments communaux. Des dégradations sur les bâtiments ont été constatées. Typiquement, au local à piquets, le goudron travaille contre la façade et cela endommage fortement le crépit du mur qui tombe par endroit. Lors de la venue de l'entreprise pour la réfection, le Conseil communal s'est demandé s'il ne valait pas mieux faire le tour de l'entier des biens communaux et faire une cure de jouvence où cela est nécessaire. Des infiltrations d'eau ont également été constatées dans l'ancien local pompier au niveau des fenêtres où il s'est avéré que les tablettes sont inexistantes. Dès lors, le Conseil communal a opté pour une réfection complète partout où cela est nécessaire. Cela permet aussi, dans le cadre de la fusion, de rendre des objets en ordre pour la suite.

M. B. Wüthrich explique que la demande de crédit comprend, les façades et lasures du local pompiers, la façade du local piquet et peinture, le grand banc de l'école qui est abîmé sera remplacé par un banc en granit, les translucides de l'abri bus seront remplacés et les lasures seront refaites.

M. Ph. Besson complète en indiquant que l'investissement demandé se monte à CHF 45'000.— financés par les recettes courantes. Cet investissement sera amorti sur 15ans, soit CHF 3'000.— /an.

M. le Président remercie **M. B. Wüthrich** pour la présentation établie et passe la parole à l'assemblée pour toutes remarques et/ou questions. La parole n'est pas demandée.

6.2.1 Rapport de la Commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Jérôme Jaccoud**, Président de la commission financière.

« La Commission financière estime que c'est un investissement d'opportunité et dans cette optique recommande à l'assemblée d'approuver cet investissement » (Voir annexe II)

M. le Président remercie le président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

6.2.2 Approbation

L'Assemblée ne demandant pas la parole, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée, le crédit de CHF 45'000.— pour la réfection des bâtiments communaux

Votants	19	Abstention	0	Majorité	10	Oui	19	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	----	-----	---

Le crédit de CHF 45'000.— pour la réfection des bâtiments communaux **est approuvé à l'unanimité.**

6.3 Crédit d'étude pour la réfection des routes communales

M. le Président explique que le Conseil communal avait un projet de réfection des routes en injectant une protection sur l'entier de la Route du Menhir, avec un revêtement à froid. Donc un traitement qui ne se fait pas en profondeur. A la suite de cela, la Commission financière lors de sa réunion a pris connaissance du projet puis a transmis une proposition de rénovation de la route en entier en bonne et due forme. Pour ces raisons, le Conseil communal a proposé à l'entame de la séance une modification du point pour voter un crédit d'étude de CHF 40'000.— pour la réfection des routes communales, principalement la Route du Menhir et le solde de la Route du Moulin (depuis le château jusqu'à la RC 1510).

M. Alexandre Griesser demande à quel montant de monte le crédit d'étude. **M. le Président** répond que le montant de monte à CHF 40'000.—. **M. A. Griesser** estime qu'il faudrait ressortir le dossier de crédit d'étude concernant la modération de trafic, comme cela a été demandé il y a 2ans environ ; dossier qui n'est jamais remonté du bas de la pile.

6.3.1 Rapport de la Commission financière

M. le Président passe la parole à **M. J. Jaccoud**, Président de la commission financière. (annexe III)
« La commission financière est satisfaite que le Conseil communal se soit rallié à la proposition de réfection complète des routes. Les routes, sujet des plus populaires des assemblées communales, méritent une vraie étude. Aucun investissement majeur n'a été fait sur certains tronçons depuis bien longtemps. Il est temps d'investir pour les prochaines générations en étudiant des concepts axés sur la durabilité, la sécurité et l'économie à long terme. La Commission financière remercie le Conseil d'avoir initié le projet et lui demande de revenir rapidement au travers d'une assemblée extraordinaire avec une proposition complète et aboutie. Pour terminer, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le crédit de CHF 40'000.— pour le crédit d'étude. »

M. le Président remercie **M. J. Jaccoud**, pour la lecture du rapport et cède la parole à l'assemblée pour toutes remarques ou questions.

M. A. Griesser ajoute que s'il n'y a pas de mesures de sécurité entreprises cela ne vaut pas la peine de refaire la route car cela sera encore pire, cela deviendra un billard et les gens rouleront encore plus vite.

M. le Président explique que maintenant, le dossier va être complété comme demandé par la commission financière, et qu'une assemblée extraordinaire sera convoqué dans le courant de mars 2024 pour que les travaux puissent commencer en 2024 déjà.

M. B. Wüthrich ajoute que cela fait plusieurs années qu'il explore des solutions pour réfectionner les routes. Le gravillonnage n'est pas une bonne idée, en raison du bruit et parce qu'il se retrouve dans les champs. Plusieurs entreprises ont été appelées pour faire des propositions ou des taconnages. Les fissures ont été faites il y a 10ans. La proposition de la commission financière est bien accueillie par le Conseil communal car nous pourrions explorer des solutions plus durables qui auront certes des montants aussi plus élevés. La solution qui devait être proposée ce soir était un tapis à froid, qui consiste à laver la route, boucher les fissures, profiler les ornières puis déposer un tapis à froid. Cette solution tient environ 10ans puis les fissures peuvent réapparaître. Les curages établis démontrent que les canalisations sont bon état, toutefois il n'est pas impossible de devoir redimensionner le collecteur. Le Conseil communal s'engage via **M. B. Wüthrich** d'étudier le dossier plus en profondeur. **M. B. Wüthrich** ajoute qu'un bureau sera certainement engagé pour pouvoir analyser tout de fond en comble. Il faut cependant être conscient que les montants seront conséquents et nous devrions très probablement passer par le marché public, nous devons alors mettre les gaz. Pour la modération de trafic, il y a plusieurs

dossiers en réflexion et typiquement, la demande d'abaissement à 60km/h de Moulin de Coppet, a été refusée par le Canton, car ce n'est pas un endroit bâti compact.

M. A. Griesser trouverait intéressant que les personnes du Canton qui décident de ne pas octroyer la réduction de vitesse, viennent à 7h du matin sur nos routes et comprennent réellement la problématique.

Mme Ch. Golay signale que le matin, le passage des véhicules 4x4 est bruyant. **M. Ch. Gast** ajoute que le problème vient principalement de l'étroitesse de la route. Avec les haies, cela donne l'impression que tous les véhicules roulent vite, que ce soient des tracteurs ou des autos. Il serait intéressant de faire rouler un véhicule à différentes allures avec des gens aux bords de la route pour se rendre compte de la sensation de vitesse.

6.3.2 Approbation

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée, le crédit d'étude de CHF 40'000.— pour la rénovation de la route du Menhir et le solde de la Rte du Moulin.

Votants	19	Abstention	0	Majorité	10	Oui	18	Non	1
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

Le crédit d'étude de CHF 40'000.— est **accepté à la majorité des voix.**

7. Divers

M. Le Président remercie au nom du Conseil Communal, la population d'Auboranges d'avoir soutenue la fusion soumise aux votes. Ce projet est ambitieux pour les quatre communes. L'année 2024 représentera beaucoup de travail pour la mise en place de la nouvelle commune, afin qu'elle soit prête au 1^{er} janvier 2025. Il y aura encore une assemblée ordinaire pour les comptes 2023 en mai 2024, après il n'y aura plus d'assemblée communale ordinaire. Le budget 2025 sera voté par le nouveau conseil général tout comme les comptes 2024. **M. Le Président** rappelle qu'il y aura 5 personnes de la population à élire au sein du conseil général lors des élections en automne 2024. Au niveau du Conseil communal, une solution devrait être trouvée entre les membres actuels.

M. Le Président précise que les travaux routiers ont été interrompus en raison des conditions météorologiques, mais cela reprendra dès que cela sera possible. Il y a également la rénovation de l'éclairage public qui va suivre.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. J.-M. Jaquier demande si la commune a encore son mot à dire sur les travaux forestiers qui ont lieu. **M. P. Daehler** répond que oui mais que malheureusement, à la suite des vents tempétueux, il a demandé au garde-forestier s'il allait nous laisser des arbres et la réponse a été « j'aimerais bien ! ». En réalité, il y a eu une coupe, puis la tempête et les arbres n'ont plus pu se tenir entre eux, ce qui a occasionné des plus gros dommages. **M. J.-M. Jaquier** constate que maintenant, il y a beaucoup d'arbres menaçant et du monde qui se promène en forêt, cela est dangereux. **M. P. Daehler** répond que malheureusement sur ce point il ne peut rien faire. **M. J.-M. Jaquier** demande aussi qui devrait entretenir le bord du chemin de la forêt. Le chemin se décale et les utilisateurs de la route passent de plus en plus dans les champs. **M. J. Modoux** ajoute que les bordures ne sont plus entretenues et cela laisse vraiment à désirer. Actuellement Glâne-Farzin fait plutôt du chenit dans les forêts et après on ne les voit plus. Il estime qu'il faudrait une bonne fois taper sur la table, car actuellement il massacre les forêts et les sentiers forestiers. Lui-même a déjà interpellé le garde-forestier après qu'ils ont eu délabrés le chemin au niveau de la forêt vers chez lui. C'est incroyable, avec les regroupements nous perdons en autonomie et en pouvoir. **M. P. Daehler** explique qu'il a déjà dit à plusieurs reprises mais ils ont toujours une excuse.

M. Ch. Gast, étant du milieu, se permet d'ajouter que c'est le fonctionnement de la corporation qui est sûrement à revoir. Lui-même travaille au sein d'une corporation forestière mais la manière de fonctionner est différente. Celle de Romont reçoit un montant par hectare de forêt par les Communes et après effectue les travaux en fonction du montant. Au sein de sa corporation, c'est une clé de répartition avec plusieurs communes, et s'il y a un déficit cela est à la charge des communes. Les forêts sont louées et le bois est vendu, l'entretien des chemins est assuré par leur corporation. Ce n'est pas du tout le même système que celui pratiqué par Glâne-Farzin. **M. P.**

Daehler ajoute que pour la corporation Glâne-Farzin, le focus est l'argent et les subventions qu'ils peuvent obtenir de droite et de gauche, cela est assez désagréable. D'autre part, lors des assemblées, les représentants des communes ne sont pas des professionnels de la branche et ils manipulent leurs combines entre eux.

A maintes reprises, **M. P. Daehler** a demandé à être averti lorsqu'ils viennent dans les forêts communales, pour trouver ensemble des solutions qui correspondent à nos attentes. Il y a des travaux qui ne sont visuellement pas beaux mais concrètement cela n'est pas si mal. Le Bois des Dailles aurait dû être éclairci parcimonieusement durant 10ans au lieu d'y faire une grosse coupe d'un coup. La commune ne peut pas choisir les essences qu'ils replantent. **M. Ch. Gast** ajoute encore que pour qu'un arbre soit sain et stable, on dit qu'il faut qu'il ait un tiers de branches de sa longueur totale. Si vous regarder la forêt du haut, actuellement ce n'est pas du tout le cas, les sapins ont poussé en long. En effectuant la coupe, la Corporation souhaite faire que les arbres grossissent en diamètre. **M. P. Daehler** ajoute encore qu'il y a aussi du bostryche de-ci de-là. Aujourd'hui dans le district, les communes contribuent à un montant de CHF 50.--/ha.

Mme Ch. Golay ajoute que la forêt en direction d'Ecublens est vide, il n'y a plus d'arbres ni de buissons ou fourrés. **M. le Président** explique que le Conseil prend note de toutes ces remarques et les remontera à la Corporation. Il comprend également tout ce qui est dit est ajoute que cela est triste en effet. Il ajoute que la coupe a été faite en raison de bostryches à la base, cela a affaibli la forêt restante. En priorité, le Conseil fera pression pour l'entretien des bords de forêts.

M. J.-M. Jaquier demande s'il peut avoir un avant-goût du projet de la revitalisation du Parimbot. **M. P. Daehler** explique que le Parimbot se creuse et fait des méandres en rongant le terrain agricole côté Auboranges. Le Parimbot est partagé avec le Canton de Vaud et cela n'arrange pas les démarches. De notre côté, des revitalisations ont été entreprises, côté vaudois rien n'a été fait et aujourd'hui les arbres côté Vaud ont grandi et poussent le ruisseau du côté d'Auboranges. Il y avait un petit projet en mettant quelques petits rochers pour éviter que cela se creuse, mais cette solution nécessitait que les vaudois coupent les arbres de leur côté. Le propriétaire du terrain côté vaudois devait également mettre la main au porte-monnaie, chose qu'il a refusé et qu'il refuse encore actuellement d'entreprendre des dépenses pour l'entretien de ce cours d'eau.

M. P. Daehler a recontacté M. Savoy, Garde-forestier, pour remettre à jour le projet, et maintenant, à juste titre, il préconise de refaire l'entier de la berge et de ne pas faire de taconnage. L'idée est de réfectionner depuis le menhir sur env. 300m. Pour ces raisons, **M. P. Daehler** est en train de contacter la Section des Lacs et Cours d'eau pour revoir le projet sur sa totalité en envisageant même de prendre à notre charges l'élagage des arbres du Canton voisin. Les subventions cantonales seront possibles, mais il n'est pas envisageable de faire les choses n'importe comment pour les obtenir. Il faut être vigilant aux poissons, aux castors, aux essences d'arbres, etc.. Les berges côté Fribourg sont communales, mais le ruisseau est cantonal. **M. A. Griesser** demande si alors il ne devrait pas y avoir un accès piéton puisque c'est communal. **M. le Président** répond que la Commune est propriétaire de la moitié du ruisseau jusqu'au haut de la berge, ensuite c'est l'agriculteur qui est propriétaire, cela n'est pas public. **Mme Ch. Golay** demande ce qu'il en est du petit pont. **M. P. Daehler** répond que celui-ci est entièrement privé. **M. J.-M. Jaquier** trouve qu'il serait bien de nettoyer les ruisseaux de temps en temps, car avec tout le bois qui se coince cela contribue à l'élargissement des cours d'eau. **M. P. Daehler** en prend note et ajoute que cela se faisait lors des corvées, mais ces dernières années il manquait des bras pour le faire.

M. J. Modoux explique que la route qui monte à la fromagerie n'est pas encore terminée, mais il serait bien de faire en sorte que les usagers ne doivent pas faire des marches arrière pour passer. **M. le Président** répond que la route sera un peu surélevée, pour adoucir le petit saut, donc la montée sera un peu plus marquée. Pour rappel, le Canton proposait de faire juste quelques mètres, mais la Commune demande de faire plus de mètres pour permettre d'arriver sur la RC avec moins de pente. D'une manière générale, les travaux effectués jusqu'à aujourd'hui sont satisfaisants et le Conseil travaille dans la même continuité avec les entreprises et le Canton pour terminer le chantier.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle que les factures seront payées lundi 18.12.2023 de 19h00 à 19h45. L'apéritif du Nouvel An aura lieu le dimanche 7 janvier 2024 ici-même.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h30 en remerciant les citoyens présents de s'être déplacés,

toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et invite toutes les personnes à partager le verre de l'amitié. Le Conseil communal transmet d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour les fêtes de fins d'année.

Auboranges, le 13 décembre 2023

La Secrétaire

Le Syndic

Karine Charrière

Christophe Jaccoud

PROJET

Commission Financière de la Commune d'Auboranges

Rapport à l'assemblée communale du 13 décembre 2023 sur les points 2, 3 et 4 du tractanda, à savoir

2. Diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 79% à 77%

3. Diminution de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 50% à 48%

4. Diminution du taux de la contribution immobilière de 2‰ à 1.5‰

Lors de sa séance du 6 décembre 2023, la Commission financière, légalement nommée, a examiné les 3 propositions du Conseil communal de diminution des recettes fiscales pour 2024.

La Commission financière relève les points suivants :

- 1) Les nouveaux taux proposés sont familiers des citoyens, puisque ce sont ceux qui seront appliqués dès 2025, avec l'entrée en vigueur de la fusion récemment votée.
- 2) Le budget du compte de résultats n'est pas péjoré par ces diminutions, le budget demeurant parfaitement équilibré, avec un bénéfice de CHF 87.—.
- 3) Le principe de prudence est maintenu, avec des recettes aléatoires, de par leurs natures non budgétées.

A l'aide de ces informations et après avoir analysé en détail les conséquences sur le budget du compte de résultats 2024, la Commission financière souhaite suivre le Conseil communal dans sa proposition de :

- 1) Diminuer l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 79% à 77%
- 2) Diminuer l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 50% à 48%
- 3) Diminuer le taux de la contribution immobilière de 2‰ à 1.5‰

Par conséquent, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver ces nouveaux taux.

Auboranges,
le 13 décembre 2023

Jérôme Jaccoud

Président



Laure Lensi

Membre



Commission Financière de la Commune d'Auboranges

Rapport à l'assemblée communale du 13 décembre 2023 sur le budget du compte de résultats 2024

Lors de sa séance du 6 décembre 2023, la Commission financière, légalement nommée, a examiné le budget du compte de résultats 2024.

Elle a constaté que celui-ci présente un résultat bénéficiaire de CHF 87.--. Il est important de noter que le budget présenté a été défini avec les diminutions de taux soumises au vote de l'assemblée.

Voici les quelques points principaux relevés par la Commission financière :

- Le budget 2024 est de manière générale, parfaitement aligné et consistant avec le budget 2023 approuvé.
- Dans le chapitre 0 Administration générale, les salaires du personnel communal (boursière, secrétaire et concierge) sont revalorisés au taux de l'Etat ainsi que mis à niveau en vue de la fusion.
- Dans le chapitre 2 Enseignement et formation, la contribution communale aux frais de l'ACER reste élevée, mais est en baisse, car sujette à la clé de répartition basée sur le nombre d'élèves et d'habitants.
- Dans le chapitre 5 Prévoyance sociale, une nouvelle dépense de CHF 1'359.-- correspond à la participation de la commune au nouveau programme Seniors+.
- Dans le chapitre 9 Finances et impôts, les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques bien que budgétées avec le nouveau taux, demeurent stables à un peu plus de CHF 600'000.--.
- Comme attendu, la péréquation financière diminue, passant de CHF 236'610.-- en 2023 à CHF 192'276.-- en 2024.
- Enfin, il faut rappeler que si le résultat de ce budget 2024 est équilibré, cela est dû aux bonnes prévisions du Conseil qui ont permis la création de provision pour ces années plus difficiles qui se termineront en 2024, justement.

La Commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour la préparation de ce budget 2024 et le soumet sans condition, à l'approbation de l'Assemblée communale.

Auboranges,
le 13 décembre 2023

Jérôme Jaccoud
Président



Laure Lensi
Membre



Commission Financière de la Commune d'Auboranges

Rapport à l'assemblée communale du 13 décembre 2023 sur le budget d'investissements 2024

Lors de sa séance du 6 décembre 2023, la Commission financière, légalement nommée, a examiné le budget d'investissements 2024.

Réfections des bâtiments communaux

Le premier objet, à savoir la réfection d'une partie des locaux et bâtiments communaux pour un montant de CHF 45'000.--, doit être considéré comme un investissement d'opportunité. C'est dans cette optique que la Commission financière le recommande. Il faut encore noter que cet investissement n'impactera le budget de fonctionnement que par le biais d'un amortissement annuel de CHF 3'000.— sur 15 ans.

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver cet investissement.

Crédit d'étude de CHF 40'000.-- pour la rénovation des routes communales

La Commission financière a pris connaissance du projet de réfection des routes du Moulin et du Menhir et est satisfaite, qu'à la suite de fructueux échanges, le Conseil se soit rallié à sa proposition de crédit d'étude.

Les routes, sujet qui est parmi les plus populaires de nos assemblées, mérite une vraie étude. Aucun investissement majeur n'a été fait depuis bien longtemps sur ces deux routes. Il est temps d'investir pour les prochaines générations en étudiant des concepts axés sur la durabilité, la sécurité et l'économie à long terme.

La Commission remercie le Conseil pour avoir initié le projet, et l'invite à revenir rapidement en assemblée extraordinaire avec une proposition complète et aboutie.

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce crédit d'étude.

Auboranges,
le 13 décembre 2023

Jérôme Jaccoud
Président



Laure Lensi
Membre
L. Lensi